

## Justificatif de Parution

N° d'annonce: LDL-351992100

Nous soussignés, Le Dauphiné Libéré SA représenté par son directeur général, Christophe VICTOR , déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

**Date de mise en ligne :** 14/04/2023

**Support de parution :** ledauphine.com

**Département de parution :** Isère

COMMUNES DE LES DEUX ALPES AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ETUDE D'IMPACT PORTANT SUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN TELEPORTE AVEC SIEGES ET CABINES DEBRAYABLES ET DE DEUX GARES QUI REMPLACERA LE TELESIEGE ACTUEL DE BELLE ETOILE SUR LA COMMUNE DES DEUX ALPES (ISERE)ARTICLE 1Par arrêté n° 2023-078 du 14 avril 2023, le Maire de la commune de Les Deux Alpes a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant l'étude d'impact portant sur le projet de construction d'un téléporté avec sièges et cabines débrayables et de deux gares qui remplacera le télésiège actuel de Belle Etoile sur la commune des Deux-Alpes ARTICLE 2Monsieur Georges Guernet a été désignée en qualité de commissaire-enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal administratif de Grenoble par décision n° E23000057/38 du 12 avril 2023.ARTICLE 3Il sera procédé du 2 mai 2023 à 9h00 au 2 juin 2023 à 17h00, à une enquête publique concernant l'étude d'impact portant sur le projet de construction d'un téléporté avec sièges et cabines débrayables et de deux gares qui remplacera le télésiège actuel de Belle Etoile sur la commune des Deux-Alpes.L'enquête d'une durée de 30 jours se réalisée sous la responsabilité du Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandéesARTICLE 4Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique :- Pour la version papier : \*Dans le bureau du service urbanisme/ à l'accueil de la mairie, Mairie Deux Alpes, 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes, les lundis et mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels, et pendant les permanences du commissaire enquêteur, où le dossier sera uniquement disponible dans la permanence) ;- Pour la version numérique : \*Sur le site internet de la commune à l'adresse suivante :[https://www.mairie2alpes.fr/page-enquetes\\_et\\_marches\\_publics](https://www.mairie2alpes.fr/page-enquetes_et_marches_publics)\*Sur un poste informatique mis à disposition du public, dans le bureau du service urbanisme, Mairie Deux Alpes, 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes, les lundis et mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudi et vendredi de 09h00 à 12h00(sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnels). ARTICLE 5Le public pourra consigner ses observations, propositions et contrepropositions du 2 mai 2023 à 9h00 au 2 juin 2023 à 17h00:\*Sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition dans le bureau du service urbanisme/ à l'accueil de la mairie, 1 Mairie Deux Alpes, 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes, les lundis et mardis de 14h00 à 17h00 et les jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00 (sauf jours fériés, jours de fermetures exceptionnels, et pendant les permanences du commissaire enquêteur, où le dossier sera uniquement disponible dans la permanence) ;\*En les envoyant par courriel à l'adresse sécurisée suivante : [enquetepublique@mairie2alpes.fr](mailto:enquetepublique@mairie2alpes.fr), où elles seront annexées au registre d'enquête ;\*En les

adressant par correspondance au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : Monsieur Georges Guernet - commissaire enquêteur - , Mairie Deux Alpes, 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes. Elles seront également annexées au registre d'enquête. ARTICLE 6 Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie de Les Deux Alpes : 48 avenue de la Muzelle 38860 Les Deux Alpes.- Le 2 mai 2023 de 9h00 à 12h00- Le 12 mai 2023 de 9h00 à 12h00- Le 24 mai 2023 de 14h00 à 17h00- Le 2 juin 2023 de 14h00 à 17h00 ARTICLE 7 Un avis du public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête dans les annonces légales des deux journaux numériques suivants : [www.ledauphine.com](http://www.ledauphine.com) et [www.terredauphinoise.fr](http://www.terredauphinoise.fr). Une copie des avis publiés sera annexée au dossier soumis à l'enquête. Cet avis sera affiché notamment à la mairie et publié sur le site internet de la commune ainsi que sur les panneaux d'affichages des différents quartiers ou hameaux de la commune de Les Deux Alpes. ARTICLE 8 Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie de Les Deux Alpes, et seront publiés sur le site internet de la commune pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. ARTICLE 9 Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et durant celle-ci, la commune portera à la connaissance du public, par tous moyens appropriés d'affichage, notamment sur les lieux concernés par l'enquête et, selon l'importance et la nature du projet, de presse écrite ou de communication audiovisuelle, l'objet de l'enquête, les noms et qualités du commissaire enquêteur ou des membres de la commission d'enquête, la date d'ouverture, le lieu de l'enquête et la durée de celle-ci. ARTICLE 10 L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif. Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

**Lien de l'annonce :** <https://www.eurolegales.com/Annonce/Information/Isere/Le-Dauphine/E.P-Etude-d-impact-portant-sur-le-projet-de-construction-d-un-teleporte.html>



Christophe VICTOR  
Directeur Général

DIRECTION GÉNÉRALE

## Gael AVIAS

---

**De:** LDL Legales 38 <ldllegales38@ebra.fr>  
**Envoyé:** jeudi 13 avril 2023 18:23  
**À:** Gael AVIAS  
**Cc:** Inès TERRAS  
**Objet:** Accusé réception Dauphiné.com : \*\*\*IMPORTANT - Merci d'avance\*\*\* Envoi avis pour publication

Bonjour,

Nous vous confirmons les parutions de votre avis d'enquête le **Vendredi 14 Avril avec un rappel Mercredi 3 Mai** sur notre site Dauphiné.com édition Isère.

Nous vous transmettrons un justificatif numérique.

Espérant vous avoir donné satisfaction,

Cordialement



### Nelly PARRA

Assistante Commerciale Annonces Légales / Marchés Publics



**04 76 88 73 86 – LDLlegales38@ledauphine.com**

PENSEZ A L'ENVIRONNEMENT AVANT D'IMPRIMER CE MESSAGE

Si vous lisez ce message en dehors de vos heures de travail,  
merci de ne le traiter qu'en cas d'urgence avérée.

---

**De :** Gael AVIAS <G.AVIAS@mairie2alpes.fr>  
**Envoyé :** jeudi 13 avril 2023 16:52  
**À :** LDL Legales 38 <ldllegales38@ebra.fr>  
**Cc :** Inès TERRAS <i.terras@mairie2alpes.fr>  
**Objet :** \*\*\*IMPORTANT - Merci d'avance\*\*\* Envoi avis pour publication  
**Importance :** Haute

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe un avis à publier demain le 14 avril ainsi que le 3 mai prochain.

Vous voudrez bien me transmettre les justificatifs de publication afférents.

Vous en remerciant par avance, et restant à votre disposition,

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sincères salutations.

**Gaël AVIAS**  
Service Urbanisme et Foncier

Commune Les Deux Alpes  
48 Avenue de la Muzelle  
BP 12  
38860 LES DEUX ALPES  
Tél : 04.76.79.24.24  
Mail : [g.avias@mairie2alpes.fr](mailto:g.avias@mairie2alpes.fr)



avant d'imprimer, pensez à l'environnement